

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 97.007

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 4 Février à 18 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

27 Janvier 1997

27 Janvier 1997

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT,  
CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN,  
DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, MM.  
MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, et  
SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : MM. GAVEN et MALBOIS

**ETAIENT REPRESENTES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON par le Cl. MONNARD  
Mme MARTIN par Monsieur CANDAU  
Monsieur SABATHIER par M. MOST

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : M.14 - Mode de vote du Budget

**VOTE** : UNANIMITE

L'article 1er de la Loi n° 94-504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales, codifié à l'article L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le budget des communes de plus de 10.000 habitants est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il doit comporter une présentation fonctionnelle; s'il est voté par fonction, il doit comporter une présentation par nature.

Dans le classement par nature, les dépenses et recettes sont classées en fonction de leur objet, alors que dans le classement par fonction, les dépenses et recettes sont classées en fonction de leur destination.

Le classement par nature est directement inspiré du plan comptable général de 1982.

Il est plus souple que le classement par fonction, notamment en ce qui concerne la possibilité d'effectuer des virements de crédits.

En outre, le classement par nature croisé avec une présentation fonctionnelle se rapproche plus de l'ancienne présentation budgétaire, dans la mesure où cette présentation fonctionnelle fait apparaître la destination des dépenses et recettes.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU L'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- de voter le budget par nature avec une présentation fonctionnelle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 14 Février 1997**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS